

## Valoriser les espaces vides oubliés

### Thème de réflexion 2010-2011 du Séminaire Robert Auzelle

En 2010, pour les 25 ans du Séminaire Robert Auzelle, le thème de notre réflexion rappelle « l'importance du vide dans l'art urbain » évoqué par Robert Auzelle<sup>1</sup>, qui ajoute « *Il me paraît que l'espace vide, qu'il soit libre, planté, ou vert, constitue l'essentiel de l'art urbain, - l'architecture citadine n'étant qu'une des nombreuses parois qui délimitent l'espace.* » Ainsi, pour améliorer le cadre de notre vie urbaine, Robert Auzelle nous invite à participer à la quête de Gaston Bachelard<sup>2</sup> lorsque ce philosophe nous dit : « *Nous voulons examiner, en effet, des images bien simples, les images de l'espace heureux..* ».

Chaque pays est confronté à la difficulté de créer un cadre de vie qui respecte la dignité des personnes. L'ère de la mondialisation voit l'accroissement démesuré, désordonné et sans limite des agglomérations. La fragmentation des territoires fait obstacle à la continuité des circulations douces dans des conditions agréables.

Dans les grandes agglomérations ou dans les petites villes, de nombreux espaces vides sont oubliés. Qu'ils soient résiduels, interstitiels, délaissés, intermédiaires, ou en friches industrielles ou en terrains vagues... les synonymes et autres expressions ne manquent pas. Ceux-ci voisinent le plus souvent avec des espaces publics qualifiés tels que rues, places, squares, boulevards, esplanades, mails...<sup>3</sup> A partir de tous ces espaces existants, les opérations candidates au Prix national *arturbain.fr* et les projets présentés au Concours international *arturbain.fr* feront ressortir les améliorations apportées au cadre de vie. Celles-ci concerneront :

- La liaison de ces espaces avec la trame urbaine pour créer entre eux une continuité et faciliter leur accessibilité aux piétons et aux circulations douces.
- Les programmes des opérations et des projets seront attentifs à une attente citoyenne en liaison avec les municipalités.

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera en priorité au regard des critères et références ci-dessous :

**Qualité architecturale:** Insertion dans le site et prise en compte du paysage  
 Identité du lieu et patrimoine

**Qualité de la vie sociale:** Convivialité et accessibilité

**Respect de l'environnement:** Respect de la biodiversité (trame verte et bleue),  
 Gestion des déchets, gestion des nuisances, des pollutions et des encombrements dus à l'automobile<sup>4</sup>.

Définition de l'art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle :  
 Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie  
 avec un souci d'évaluation,

**de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale, et du respect de l'environnement**

Pour tous renseignements s'adresser à [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) / tel: 01 40 817135 / email : [arturbain@i-carre.net](mailto:arturbain@i-carre.net)

<sup>1</sup> *L'architecte*, Ed Vincent et Fréal 1965 p 79

<sup>2</sup> *La poétique de l'espace*, Ed PUF1970 p 17

<sup>3</sup> cf. Fiches du Vocabulaire français de l' Art urbain sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

<sup>4</sup> cf. *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*. Résumé sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)

# Règlement du Concours International arturbain.fr

19<sup>ème</sup> session, 2010/2011

## Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française et traduit en langue locale.**

### **Nota important :**

**Le professeur peut demander la venue d'un « ambassadeur de l'art urbain » au sein de son établissement pour une conférence-débat.**

## Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...

Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants de MASTER.

- Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire de 3 ou 4 membres, comprenant **un enseignant et deux ou trois étudiants, relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**
- Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
- **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes, comme co-responsable de la qualité de l'esquisse avec les étudiants :**

- il renseigne le formulaire d'inscription sur le site Internet [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).
- il veille au respect du règlement,
- il participe au jury Internet conformément à l'article 6 du règlement

**L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant à l'association pour l'Art urbain (SRA). Elle dispense du versement de la cotisation pour 2010 et 2011.**

**Les directeurs des établissements d'enseignement** sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.

### **Nota important :**

**Un « certificat d'attestation du rendu de l'esquisse » sera délivré par le SRA. Ce certificat permettra d'accorder 4 crédits européens (ECTS) à chaque étudiant de l'équipe (sous réserve de l'accord du professeur et de la commission pédagogique de l'établissement responsable).**

## Article 3 : CHOIX DU SITE

**Chaque enseignant choisit le site d'étude en y associant la collectivité locale concernée** (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

## Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe)

### **4.1 Format, mise en page, titre :**

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage horizontal.

Elle est **composée de 2 parties A2 portrait vertical** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc vertical de 1 cm de large.

Une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** devra contenir le **Titre évocateur du projet** et le nom de la ville (ou la localité du projet) en Police Arial 60 pt caractère gras.

### **4.2 Présentation de l'esquisse :**

De manière à faciliter la lecture en correspondance :

- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse de la situation existante)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (intentions, proposition et programme)

### 4.3 Pièces graphiques

Partie Avant/ Analyse Situation existante	Partie Après / Proposition <i>Intentions et programme</i>
<p>un plan du territoire ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup> signalera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau...),</li> <li>○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ...</li> </ul> <p>un plan du site (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup> (ou la photo aérienne) réservé au projet.</p> <p><i>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé sur le plan de territoire par un cadre ou par une colorisation superposée.</i></p>	<p>un plan d'aménagement à la même échelle (1/50000<sup>ème</sup>, 1/25000<sup>ème</sup> ou 1/10000<sup>ème</sup>) faisant figurer les dispositifs mis en place,</p> <p>un plan masse du projet proposé à la même échelle (1/2000<sup>ème</sup>, 1/1000<sup>ème</sup> ou 1/500<sup>ème</sup>) avec le programme.</p>

Les plans pourront être accompagnés de schémas et de séquences visuelles.

### 4.4 Mode de représentation :

- Le mode de représentation de l'espace est indiqué dans le « Vocabulaire français de l'Art urbain » (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les échelles graphiques et le Nord sont mentionnées sur tous les plans.

échelle : 1/2000



- Les coupes et façades (si elles sont nécessaires) seront en correspondance d'échelle avec les plans et disposés pour faciliter la lecture simultanée, plan/coupe ou plan/façade;
- Les vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀ ) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les textes apparaissent sur fond blanc pour faciliter la lecture. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large et contiennent 1000 caractères maximum en police texte courant Arial 25 points, interligne 1,5 .

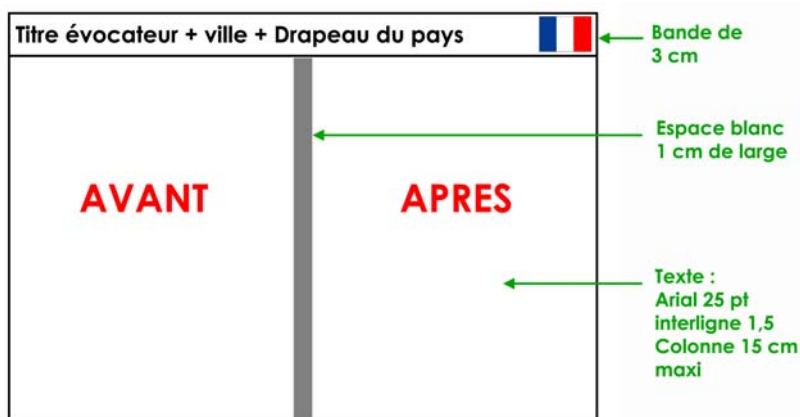
Nota : le jugement des esquisses étant effectué sur un format A4, les normes de présentation données par le présent règlement permettent la lisibilité de l'esquisse sur ce format.

### 4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- Pour la Partie Après, les qualités de la proposition seront mentionnées dans les trois rubriques distinctes :

- Qualité architecturale
- Qualité de la vie sociale
- Respect de l'environnement

- Une des vues de la proposition de l'esquisse illustrera le titre évocateur (voir « Fiche-résumé »)



## 4.6 Fiches – résumés

Deux « fiches- résumés », une en français et une dans la langue locale, présentées sur un format A4 mode portrait (vertical), seront jointes à l'esquisse.

Un **exemple** de « fiche résumé » se trouve en annexe de ce règlement.

Contenu : la « fiche- résumé » contiendra obligatoirement :

1. **le titre évocateur** de l'esquisse et le **nom de la ville**,
2. **la vue évocatrice** et une **autre image** (plan, vue, zoom...)
3. **la présentation** de l'esquisse, texte en 1000 caractères maximum, comprenant une explication de la problématique, un bref diagnostic, le programme du projet et ses qualités
4. **la phrase de présentation** de l'essentiel du projet
5. **les principales qualités** du projet, s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la qualité du cadre de vie : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale**, **respect de l'environnement**.

**Important** : Le texte de la « Fiche-résumé » devra être celui figurant sur l'esquisse.

### Article 5: Modalités d'envoi du CD-Rom :

L'envoi postal est effectué à l'adresse suivante :

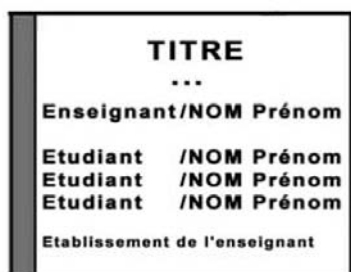
**S.R.A.  
Grande Arche  
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Le CD-rom que vous enverrez comprendra obligatoirement **4 fichiers** :

- Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a1.jpg*;
- Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre\_du\_projet\_a4.jpg*;
- la fiche - résumé en français en pdf, sous le nom : *titre\_du\_projet\_fiche\_fr.pdf*
- la fiche - résumé en langue locale en pdf, sous le nom : *titre\_du\_projet\_fiche\_langue\_locale.pdf*

**La pochette extérieure** est vierge, réservée pour le code d'anonymat par l'organisateur.

**La pochette intérieure** contient le titre du projet, les noms, prénoms de l'enseignant et des étudiants et le nom de l'établissement de l'enseignant.



**POCHETTE EXTERIEURE**



**POCHETTE INTERIEURE**

## Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- o Lancement du thème après l'assemblée générale du SRA début 2010
- o Inscription dans le programme pédagogique 2011 à prévoir dès que possible
- o Conférences dans les Ecoles de septembre 2010 à la mi-février 2011
- o Inscription des équipes sur Internet jusqu'à la mi-février 2011
- o **Envois des esquisses : 1er mars 2011**
- o Comité technique et Comité de sélection en mars 2011
- o Publication sur Internet des esquisses sélectionnées fin mars 2011
- o **Remise des récompenses, Exposition et Réunion pédagogique, fin mai**

Des expositions peuvent avoir lieu dans d'autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux de l'Association pour l'Art urbain (SRA).

## Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

**7.1 Le comité technique du SRA** examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant pour chacune d'elle :

- o celles qui **ne respectent pas les dispositions des articles 2, 4 et 5 pouvant être mis hors de concours.**
- o celles dont la **lisibilité** rend difficile la communication des idées (titre évocateur, comparaison avant/après, liaison texte-image...),

**7.2 Le comité de sélection** composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) choisis par le SRA, examine toutes les esquisses.

Il retient unanimement une sélection d'au moins 10 esquisses, qu'il estime exemplaires.

**7.3 Le jury Internet est souverain.** Il est constitué par les enseignants ayant participé au concours. **Chaque enseignant du jury est invité à évaluer les esquisses par l'intermédiaire des documents en ligne sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) (sur demande, l'enseignant peut recevoir un CD-Rom des esquisses sélectionnées et une grille d'évaluation).** Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **une note de 1, 2 ou 3 points pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Le classement des esquisses sélectionnées est établi par le SRA après la transmission des votes des enseignants.

Nota : *Référentiel sur la qualité du cadre de vie* servira de guide aux enseignants pour leur notation.

## Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 € de dotation)

- o Le « **Prix international arturbain.fr** » est attribué à l'esquisse qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).
- o Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères. En cas d'ex aequo la note au classement général départagera les esquisses.
- o Des mentions spéciales peuvent être attribuées au regard du classement du jury internet.

## **Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION**

### **9.1 Propriété intellectuelle et artistique :**

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge. Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

### **9.2 Responsabilité des organisateurs :**

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **9.3 Interprétation du règlement :**

Le règlement du concours est consultable sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr)  
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.  
L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

### **9.4 Communication :**

- **le site Internet** [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs et leur classement,
- **la publicité sur les résultats du Concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- **un DVD** sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- **Une exposition** des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à**  
[arturbain@i-carre.net](mailto:arturbain@i-carre.net)

**ou**

**S.R.A. Grande Arche– 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX**  
**tél. : 01.40.81.71.35– Fax : 01.40.81.73.90**



## Note de recommandations aux équipes

Chaque année, de nombreuses esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement ou manque de lisibilité. Ne gâchez pas votre travail !

**A titre d'exemple, figure ci-dessous l'esquisse « Paysage en débats » Mention Spéciale au Concours 2008-2009. Veillez au respect du règlement**

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse (0, 1, 2, 3, 4, 5) :

0.  joignez les « fiches-résumé » au format A4 et le CD avec les fichiers PDF
1.  équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2.  présentation au format A1 horizontal
3.  séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4.  plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5.  plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance

*D'autres règles peuvent paraître secondaires, néanmoins elles visent à mettre sur un pied d'égalité les esquisses participantes et à favoriser leur lisibilité et leur confrontation. Soyez professionnel !*

6.  bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7.  toutes les vues (photos, croquis, 3D...) doivent être repérées sur les plans avec une abeille et un numéro.

1 ● <

*C'est indispensable pour que l'on puisse savoir précisément ce que représente la vue*

8.  sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.4
9.  sauf exception dûment justifiée, respectez les échelles de travail imposées par le règlement.

### Soignez la communication de votre esquisse

Une esquisse claire et rigoureuse dont on comprend les grandes lignes en quelques secondes se trouve favorisée !

10.  un « titre évocateur » qui permet de cerner le projet et le nom de la ville
11.  une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande) (l'exemple ci-dessous n'indique pas cette vue).
12.  respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères). *N'oubliez pas que les esquisses sont jugées sur des impressions au format A4 !*
13.  les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14.  présentez la ou les qualités principales de votre esquisse en s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement). *Cela le met en valeur !*



## Exemple de Fiche-résumé en Français (joindre également une version dans votre langue)

3- La présentation de l'esquisse en 1000 caractères

# Depuis le marais jusqu'au jardin

San Marcos

1- Titre évocateur

1- nom de la ville

### 4- La phrase de présentation

**Lotissement d'une friche marécageuse organisé en référence à la feuille d'arbre dont les nervures irriguent des espaces naturels jusqu'aux jardins domestiques.**

Le village de San Marcos est situé dans la région de « La Mojana » en Colombie, sur la rivière San Jorge. Sa **croissance non maîtrisée et désordonnée** fragmente le système de marais qui l'entoure, brisant les relations écologiques et environnementales de ceux-ci. Le manque de planification urbaine et une architecture en **désaccord avec la nature**, ont obligé les habitants de San Marcos à lutter contre elle, au lieu de chercher une **harmonie** permettant le développement durable qui puisse enrichir la **qualité de vie**.

Le projet propose un réseau naturel développé à différents niveaux, qui serre les liens de l'homme et de la ville avec le paysage et la nature, et propose un parcours du marais jusqu'au jardin.

**Comme une feuille transporte l'eau, le projet approche le marais et la nature jusqu'au jardin de chaque maison.**



### 5- Les principales qualités :

#### Qualité architecturale :

Les lotissements s'inscrivent dans le paysage préexistant. Les transitions entre espace public et logements privés se font grâce à la végétation.

#### Qualité de la vie sociale :

Elle est articulée à travers d'espaces récréatifs, éducatifs et productifs communautaires, qui utilisent la nature comme scène pour encourager l'interaction de la communauté et la convivialité.

#### Respect de l'environnement :

Les ressources naturelles végétales et aquatiques existantes aident à la constitution de parcs, et de réseaux de canaux.





